

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



UN Doc. ID:  
DEB 418.3

Distr.  
GENERALE  
S/12949  
1er décembre 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

NOTE VERBALE DATEE DU 20 NOVEMBRE 1978, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DES BAHAMAS AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

Le représentant permanent du Commonwealth des Bahamas auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de se référer à la demande contenue dans la note PO 230 SOAF concernant la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité, relative à la question de l'Afrique du Sud.

A cet égard, le représentant permanent du Commonwealth des Bahamas souhaite informer le Secrétaire général qu'à la connaissance du Gouvernement bahamien, aucune personne ou institution relevant de sa compétence n'a violé les dispositions de la résolution 418 (1977).

Le représentant permanent du Commonwealth des Bahamas demande que la présente note verbale soit distribuée comme document du Conseil de sécurité.

-----